

TABLE DES MATIÈRES

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	2
MOT DE BIENVENUE.....	3
MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	4
AVIS DE CONVOCATION	5
PROCÉDURES DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES	7
ORDRE DU JOUR	9
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DU 23 OCTOBRE 2021	11
SUIVI DU PROCÈS-VERBAL.....	19
ÉTATS FINANCIERS 2021.....	21
RAPPORTS ANNUELS DES ACTIVITÉS DU SYNDICAT	35
RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS DE L'ACBHB	43
RAPPORT DU COMITÉ DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	44
RAPPORT DU COMITÉ FORÊT PUBLIQUE	46
RAPPORT DU COMITÉ DE PRODUCTION BLEUETS BIOLOGIQUES	47
RAPPORT DU COMITÉ MISE EN MARCHÉ.....	48
NOTES	54

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Votre Conseil d'administration

M. Nicolas Pedneault, président (SAI, POSTE 4)

M. Christian Dessureault, vice-président (SAI, POSTE 5)

Mme Odette Allard, secrétaire-trésorière (SAI, POSTE 1)

M. Alain Laprise (ACBHB, POSTE 11)

M. Paul-Henri Girard (SAI, POSTE 3)

M. Alain Boivin (SAI, POSTE 2)

M. Raymond Gauthier (SIS, POSTE 6)

M. Steeve Lepage (SIS, POSTE 7)

M. Jean-Yves Goulet (AIS, POSTE 8)

M. Mario Bussière (AIS, POSTE 9)

M. René St-Pierre (AIS, POSTE 10)

Vos permanents

M. Pierre-Luc Gaudreault, directeur général

Mme Guylaine Dubé, adjointe administrative

Mme Stéphanie Julien-Paquet, secrétaire

MOT DE BIENVENUE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT

Bienvenue et merci à tous les producteurs et invités présents pour cette assemblée 2022!

Pour cette première partie de la journée qui s'adresse à tous les producteurs du Plan conjoint et aussi aux cueilleurs en forêt, nous reviendrons sur les résultats de 2021 et sur les rapports d'activités touchant principalement les six derniers mois (suite à la dernière AGA).

Quelques points concernant le déroulement de l'assemblée :

- Dépôt des résolutions;
- Périodes de questions;
- Nominations à certains comités;
- Cartons de votes;
- Allocution d'un représentant de l'UPA;
- Dîner;
- Présentation de vos représentants pour cette assemblée;
- Présentation des invités.

Bonne assemblée à tous et à toutes!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT 2022-04-23		
Vote 1	Vote 2	Vote 3
Initiales scrutateur	Initiales scrutateur	Initiales scrutateur
Vote 4	Vote 5	Vote 6
Initiales scrutateur	Initiales scrutateur	Initiales scrutateur
Vote 7	Vote 8	Vote 9
Initiales scrutateur	Initiales scrutateur	Initiales scrutateur
Vote 10	Vote 11	Vote 12
Initiales scrutateur	Initiales scrutateur	Initiales scrutateur
Droit de vote pour M. ou Mme :		

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT 2022-04-23		
Vote 1	Vote 2	Vote 3
Initiales scrutateur	Initiales scrutateur	Initiales scrutateur
Vote 4	Vote 5	Vote 6
Initiales scrutateur	Initiales scrutateur	Initiales scrutateur
Vote 7	Vote 8	Vote 9
Initiales scrutateur	Initiales scrutateur	Initiales scrutateur
Vote 10	Vote 11	Vote 12
Initiales scrutateur	Initiales scrutateur	Initiales scrutateur
Droit de vote pour M. ou Mme :		

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT 2022-04-23		
Vote 1	Vote 2	Vote 3
Initiales scrutateur	Initiales scrutateur	Initiales scrutateur
Vote 4	Vote 5	Vote 6
Initiales scrutateur	Initiales scrutateur	Initiales scrutateur
Vote 7	Vote 8	Vote 9
Initiales scrutateur	Initiales scrutateur	Initiales scrutateur
Vote 10	Vote 11	Vote 12
Initiales scrutateur	Initiales scrutateur	Initiales scrutateur
Droit de vote pour M. ou Mme :		

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



À peine quelques mois se sont écoulés depuis les assemblées générales d'octobre 2021. Lors de l'assemblée du SPBQ, les membres se sont prononcés, un vent de renouveau a soufflé au SPBQ, et je suis privilégié de pouvoir en faire partie. Depuis mon arrivée en poste en janvier 2021, j'ai déjà eu l'opportunité de travailler sur des enjeux capitaux pour les productrices et producteurs de bleuets : pollinisation, mouche du bleuets, évaluation périodique (quinquennale), mise en marché et planification stratégique, entre autres. Tous ces dossiers d'actualité seront déterminants pour l'avenir des producteurs et productrices de bleuets sauvages. Même si certains autres dossiers problématiques ont occupé beaucoup de notre temps, l'intérêt des producteurs sera toujours LA priorité pour notre organisation.

Fort de mon bagage acquis à la Fédération régionale de l'UPA, soyez assurés chers(es) producteurs(trices), que je mettrai toutes mes compétences et l'énergie nécessaire pour que vos intérêts soient défendus bec et ongles. Le travail est déjà débuté, mais beaucoup reste à faire afin de solidifier notre organisation, la filière bleuets et par le fait même, votre production. Notre planification stratégique permettra de mettre les balises d'une vision qui se colle à votre réalité et vos intérêts.

Nous sommes conscients que la relève reste une préoccupation majeure pour notre industrie. La relève syndicale l'est tout autant pour notre organisation. Vous aurez aujourd'hui l'opportunité d'être nommé et de vous impliquer sur différents comités. Avec votre implication, vous aurez la chance d'être vecteur de changement et de participer activement et positivement au développement du SPBQ. Nous avons besoin de gens passionnés, collaborateurs et ouverts d'esprit pour le bien de VOTRE organisation.

Le passé n'est pas garant de l'avenir. Bien que notre office ait vécu des défis d'envergure au cours des dernières années, je crois que le SPBQ se doit de regarder vers l'avant et d'évoluer.

Je comprends qu'il est parfois difficile de garder son calme lorsqu'un sujet en particulier vient nous chercher droit au cœur, moi le premier. Lors de cette journée d'assemblées générales, je vous invite donc à échanger, communiquer et participer de façon positive et constructive, dans l'intérêt de tous.

Bonnes assemblées à tous!

Pierre-Luc Gaudreault,
Directeur général du SPBQ

AVIS DE CONVOCATON

Dolbeau-Mistassini, le 1^{er} avril 2022

**AUX PRODUCTEURS DE BLEUETS ET
AUX CUEILLEURS EN FORÊT VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT
DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

Madame,
Monsieur,

Vous êtes convoqués à l'assemblée générale annuelle des producteurs de bleuets (et des cueilleurs en forêt) visés par le Plan conjoint des producteurs de bleuets du Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui aura lieu :

**LE SAMEDI 23 AVRIL 2022
HÔTEL CHÂTEAU ROBERVAL
1225, BOULEVARD MARCOTTE
ROBERVAL, QC
8 H 30**

**MASQUE OBLIGATOIRE
lors de vos déplacements dans l'hôtel**

ACCUEIL ET INSCRIPTION DÈS 7 H 30

Nous vous rappelons que conformément à l'article 80 de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche*, au cours de l'assemblée, les producteurs peuvent débattre de toute question concernant le Plan et des conditions de mise en marché du produit visé portée à l'ordre du jour de cette assemblée.

...2

Des propositions de résolutions peuvent être déposées à nos bureaux au plus tard le 22 avril 2022 avant 15 h 00, ou encore sur place, le jour même de l'assemblée avant 8 h 30.

À l'occasion de cette assemblée, vous aurez à nommer un représentant parmi les producteurs en bleuetièrre aménagée en forêt publique pour siéger au Comité forêt publique (*référence : article 15 du Plan conjoint*).

L'assemblée devra également nommer deux producteurs certifiés biologiques pour siéger au Comité de production bleuets biologiques (*référence : article 16 du Plan conjoint*).

Tous les producteurs (et les cueilleurs) ont droit de voter à cette assemblée conformément au *Règlement général du SPBQ* et au *Règlement sur les catégories de producteurs, leur représentation et leur cotisation annuelle à l'Union des producteurs agricoles (RLRQ, chapitre P-28, r. 1)*, lesquels prévoient que :

- le producteur individuel (et le cueilleur) a droit à un vote qu'il exprime personnellement;
- les producteurs indivisaires ont droit à deux votes qu'ils expriment par deux d'entre eux;
- le producteur regroupé (personne morale, société et coopérative) a droit à deux votes qu'il doit exprimer par deux mandataires différents, chacun muni d'une procuration;
- le producteur constitué en personne morale avec un seul actionnaire a droit à un vote qu'il exprime par un mandataire muni d'une procuration (*référence : article 14.3 du Règlement général du SPBQ*).

D'ailleurs, un modèle de procuration à cet effet vous est fourni en pièce jointe. Prenez bonne note que le dîner vous est offert gratuitement sur place.

Enfin, nous vous invitons à consulter l'ordre du jour de cette assemblée en pièce jointe.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Nicolas Pedneault,
Président

p. j. Procuration
Ordre du jour

PROCÉDURES DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

Article 1

1.1 Lorsqu'un membre, ou toute autre personne qui a le droit de parole désire participer au débat, il se rend au micro et attend que le président lui donne la parole.

Si plus d'un membre se rend au micro en même temps, le président établit l'ordre de priorité.

Pendant qu'un membre a la parole, il ne s'adresse qu'au président, jamais à un autre membre de l'assemblée, se borne à la question et évite toute personnalisation.

Article 2

2.1 Lorsqu'un membre désire faire une proposition, il se rend au micro, attend que le président lui donne la parole et fait sa proposition.

2.2 Une fois déclarée dans l'ordre par le président, la proposition doit être appuyée par un autre membre. Le président la propose alors à l'assemblée pour étude.

2.3 L'assemblée procède à l'étude de la proposition et, après débat, exprime son avis au moyen d'un vote.

2.4 Une fois soumise à l'assemblée pour étude, la proposition est la propriété de celle-ci et le proposeur ne peut la retirer sans le consentement unanime de l'assemblée.

2.5 Un amendement doit concerner le même sujet que la proposition et ne peut aller à l'encontre de son principe. Il ne vise qu'à retrancher, à ajouter ou à remplacer des mots.

2.6 L'amendement ne doit pas être de nature à faire de la proposition principale une nouvelle proposition.

2.7 Le président peut, avec l'assentiment de la majorité des membres, transmettre à un comité ou à une table de travail un amendement trop technique ou pour lequel l'assemblée ne possède pas suffisamment d'information pour se prononcer.

2.8 On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être amendé. Si le sous-amendement est battu et s'il n'y a pas d'autre sous-amendement proposé, on vote sur l'amendement. Si le sous-amendement est adopté et s'il n'y a pas d'autre sous-amendement, on vote sur l'amendement tel qu'il a été sous-amendé.

2.9 Si l'amendement est battu et s'il n'y a pas de nouvel amendement, on vote sur la proposition principale. Si l'amendement est adopté et s'il n'y a pas d'autre amendement, on vote sur la proposition principale telle qu'elle a été amendée.

2.10 Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.

Article 3

3.1 Quand le vote est appelé par le président et accepté par la majorité de l'assemblée, toute discussion cesse et on passe au vote.

3.2 Un membre peut exiger que la question sous délibération soit mise aux voix si la majorité de l'assemblée est d'accord. Toute discussion cesse alors et on passe au vote.

3.3 Les membres votent à main levée, à moins que deux membres présents ne réclament le vote secret.

3.4 En plénière, le président n'a droit de vote qu'en cas de partage égal des voix, auquel cas son vote est prépondérant. Dans ce dernier cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.

Article 4

4.1 Si un membre croit que sa réputation ou celle de l'organisation est en danger, ou s'il y a lieu de réprimer le désordre ou de se plaindre des conditions matérielles, du lieu de la réunion ou autres faits analogues, il est justifié de soulever une question de privilège.

Avec le rappel au règlement, c'est la seule proposition qui permet d'interrompre un orateur. C'est au président qu'il appartient de décider, sauf appel à l'assemblée, si le privilège invoqué est réel ou non.

4.2 La question de privilège n'a pas besoin d'être appuyée et n'est pas discutée.

Article 5

5.1 Si un membre croit qu'une expression imprécise a été employée, qu'un argument déplacé a été introduit ou qu'une règle de procédure n'a pas été respectée, il est justifié de faire un rappel au règlement et d'interrompre l'orateur.

5.2 Le rappel au règlement doit être spécifié clairement et d'une manière précise. Le président décide sans débat.

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DE BLEUETS ET DES CUEILLEURS EN FORÊT VISÉS PAR LE PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BLEUETS DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

**HÔTEL CHÂTEAU ROBERVAL
1225, BOULEVARD MARCOTTE, ROBERVAL, QC
LE SAMEDI 23 AVRIL 2022, À 8 H 30**

- 1.- Mot de bienvenue
- 2.- Introduction du nouveau directeur général
- 3.- Avis de convocation, lecture et adoption
- 4.- Procédures des assemblées délibérantes
- 5.- Ordre du jour, lecture et adoption
- 6.- Procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle du 23 octobre 2021, lecture et adoption
 - 6.1 Suivi
- 7.- Allocution d'un dirigeant de la Confédération de l'UPA
- 8.- États financiers 2021, présentation, adoption et questions
- 9.- Nomination de l'auditeur indépendant
- 10.- Rapports annuels des activités du Syndicat, présentation et adoption
- 11.- Discussions sur des sujets particuliers
 - 11.1 Planification stratégique du SPBQ
 - 11.2 Pollinisation
 - 11.3 Résultats de la consultation
- 12.- Rapport annuel des activités de l'ACBHB, présentation et adoption

- 13.- Rapports annuels des activités des divers comités, présentation et adoption
 - 13.1 Comité de recherche et développement
 - 13.2 Comité forêt publique
 - 13.3 Comité de production bleuets biologiques
 - 13.4 Comité mise en marché
 - 13.5 Période de questions sur la présentation des rapports
- 14.- Nomination, par l'ensemble des producteurs, d'un producteur en bleuetière aménagée en forêt publique pour faire partie du Comité forêt publique
- 15.- Nomination, par l'ensemble des producteurs, de deux producteurs certifiés biologiques pour faire partie du Comité de production bleuets biologiques
- 16.- Étude des propositions de résolutions reçues, le cas échéant
- 17.- Questions diverses
- 18.- Levée de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL DU PLAN CONJOINT DU 23 OCTOBRE 2021

1.- MOT DE BIENVENUE

Le président, Daniel Gobeil, souhaite la bienvenue à tous les producteurs et aux cueilleurs présents. Il présente les administrateurs et le directeur général du SPBQ, ainsi que Me Mathieu Turcotte, avocat, qui l'assistera lors des questions juridiques qui pourraient survenir en cours d'assemblées.

Il présente également les différents invités et signale que le président provincial de l'UPA, monsieur Marcel Groleau, se joindra à l'assemblée un peu plus tard. Quant à la RMAAQ, un représentant assiste par visioconférence.

Il mentionne que les documents des deux assemblées se retrouvent dans la pochette remise à l'inscription et que ceux concernant la présente assemblée du Plan conjoint sont présentés sur papier blanc. De plus, il mentionne que les cartons de couleur unie seront utilisés pour les votes dans la présente assemblée, si besoin.

2.- AVIS DE CONVOCATION, LECTURE ET ADOPTION

Le directeur général, Dany Morin, fait lecture de l'avis de convocation.

Sur motion dûment proposée par Nicole Lalancette et appuyée par Réjean Laprise, il est unanimement **RÉSOLU**, d'adopter l'avis de convocation tel que lu.

3.- PROCÉDURES DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

Le directeur général, Dany Morin, fait lecture des procédures d'assemblées.

4.- ORDRE DU JOUR, LECTURE ET ADOPTION

Le directeur général, Dany Morin, fait lecture de l'ordre du jour.

Sur motion dûment proposée par Daniel Leblond et appuyée par Claude Lavoie, il est unanimement **RÉSOLU**, d'adopter l'ordre du jour tel que lu, et de laisser ouvert le point « Questions diverses ».

5.- PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES PRODUCTEURS DU 13 AVRIL 2019, LECTURE ET ADOPTION

Le président, Daniel Gobeil, suggère qu'une lecture abrégée du procès-verbal soit faite; le procès-verbal intégral se trouvant dans la pochette remise aux producteurs.

Sur motion dûment proposée par Guy O. Bonneau et appuyée par Marc Larouche, il est unanimement **RÉSOLU**, d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

Le directeur général, Dany Morin, fait la lecture abrégée du procès-verbal.

5.1 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

Le président, Daniel Gobeil fait le suivi des différentes résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 13 avril 2019 :

- **13.1 Aide pour l'entretien de bleuetières biologiques**

« Il est proposé par Marc Larouche et appuyé par Gilles Tremblay, que le SPBQ mandate une ressource qualifiée pour effectuer les tâches dans le dossier. »

Des informations ont été recueillies au provincial pour mettre en place une coopérative de travailleurs étrangers temporaires (TET), mais cela demande un changement aux lois fédérales.

- **13.2 Subventions à la pollinisation**

« Il est proposé par Steeve Lepage et appuyé par Alain Lepage, que le SPBQ fasse les pressions nécessaires pour que toute subvention future s'applique à tous les pollinisateurs (abeilles, bourdons et mégachiles), peu importe leur provenance, et que le 40% de subvention s'applique jusqu'à un équivalent de 500 à 1 000 ruches, pour aider tous les producteurs, incluant les coopératives. »

Concernant la proposition de monsieur Lepage, le programme n'a pas été reporté en 2020.

- **13.3 Tarification des baux**

« Il est proposé par Nicolas Pedneault et appuyé par Steeve Lepage, que le SPBQ prenne les moyens nécessaires pour supporter les producteurs touchés auprès des instances gouvernementales et politiques et en finançant, au besoin, quelques études qui permettraient d'aider à ramener ces coûts à des niveaux plus cohérents avec la réalité de notre industrie. »

Après discussion au conseil d'administration, il a été convenu de supporter les producteurs et organismes qui sont détenteurs de baux, mais que ce sera leur regroupement qui fera les démarches nécessaires et votre syndicat leur donnera son appui, pour augmenter les chances d'obtenir un résultat positif.

- **13.4 Inspection des ruches d'abeilles**

« Il est proposé par Nicolas Pedneault et appuyé par Steeve Lepage, que le SPBQ prenne les moyens nécessaires pour faire rétablir rapidement un service reconnu et indépendant d'inspection des ruches en bleuetières, selon les standards d'inspection déjà établis et bien connus, en effectuant au besoin des pressions auprès des instances comme le MAPAQ, le CRSAD et la nouvelle association des apiculteurs du Québec. »

Ce que la direction de votre syndicat a fait concernant cette résolution a été d'élaborer un formulaire d'entente (un contrat) qui peut servir de référence pour établir les règles de location de ruches entre un apiculteur et un producteur, afin d'éviter au maximum les zones grises qui peuvent porter à interprétation, différentes d'une partie à une autre.

De plus, un projet de recherche est en cours sur la façon dont une ruche devrait être montée pour la pollinisation.

Le président, Daniel Gobeil explique qu'un modèle de contrat de pollinisation se trouve dans la pochette d'assemblée.

6.- ALLOCUTION DE MARCEL GROLEAU, PRÉSIDENT DE L'UPA

Le président, Daniel Gobeil, invite Marcel Groleau à s'adresser à l'assemblée.

Monsieur Marcel Groleau prononce son allocution en évoquant plusieurs éléments, dont la crainte d'un possible manque de fournitures alimentaires, l'implication des gens pour le bon fonctionnement des organisations, la facilitation de l'accès aux projets comme la pollinisation, l'accès à la main-d'œuvre pour les petites entreprises et l'assurance récolte. Il mentionne que plusieurs producteurs ne peuvent pas stocker leur récolte jusqu'à ce qu'ils soient prêts à la traiter et qu'il faut des programmes prêts à soutenir les producteurs. Les enjeux territoriaux comme la Loi sur les milieux humides sont importants. Une des grandes pressions est l'environnement.

Il mentionne aussi la concentration dans la distribution alimentaire de plus en plus importante. Le bleuets est touché par cette concentration et le poulet en est un très bon exemple avec le monopole d'un seul abattoir. Cette tendance n'est pas qu'au Québec, mais mondiale.

L'UPA demandera, lors du Congrès qui vient, une modification à la Loi sur la cotisation à l'UPA (méthode actuelle avec un ou deux producteurs) pour une méthode de calcul basée sur les volumes de production.

Enfin, il informe que c'est sa dernière année à la tête de l'UPA, pour des raisons personnelles. Après dix ans, il passera la main à quelqu'un d'autre. Il mentionne avoir adoré côtoyer chaque production et visiter chaque région. Il remercie chacun de leur participation à l'amélioration du territoire agricole.

7.- RAPPORTS ANNUELS DES ACTIVITÉS DU SYNDICAT PAR LE PRÉSIDENT ET PAR LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES CUEILLEURS, PRÉSENTATION ET ADOPTION

Le président, Daniel Gobeil, présente son rapport portant sur divers sujets, tel que :

- Les représentations;
- La vie démocratique et les comités du SPBQ;
- L'information aux membres, les marchés et les récoltes 2019 et 2020;
- Le dossier de la WBANA-Canada;
- La décision de la Régie concernant nos droits de vérification contenus dans la convention;
- La demande d'information sur la catégorie de chaque producteur;
- Le dossier des ventes illégales;
- Le remplacement du mobilier;
- Le financement de la BER (Bleuetière d'enseignement et de recherche);
- Les affiches pour motoneiges et véhicules tout terrain;
- L'insecticide Entrust et la mouche du bleuet;
- La recherche sur les bourdons et le projet APIBLEUMAX;
- Le programme de biosécurité;
- La répartition des producteurs par catégorie et le nombre de producteurs inscrits au Plan conjoint;
- Le dossier de la taxe américaine;
- Le rapport des données (formulaire à déclaration obligatoire);
- Les prix payés pour le bleuet biologique par Congèlerie Héritier.

Le président de l'ACBHB, Alain Laprise, présente son rapport d'activités :

- La mécanisation de la cueillette;
- L'utilisation de chasse-moustiques pendant la cueillette;
- Le vieillissement des cueilleurs et le peu d'intérêt des jeunes;
- L'imposition pour les cueilleurs et les transformateurs des bleuets cueillis en forêt;
- L'impact des pratiques forestières sur la repousse des bleuets et la cueillette en forêt.

Sur motion dûment proposée par Odette Allard et appuyée par Yves Mercier, il est unanimement **RÉSOLU**, d'adopter les rapports présentés.

8.- RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ MISE EN MARCHÉ, DU COMITÉ RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, DU COMITÉ FORÊT PUBLIQUE ET DU COMITÉ DE PRODUCTION BLEUETS BIOLOGIQUES, PRÉSENTATION ET ADOPTION

Le président, Daniel Gobeil, présente le rapport du comité mise en marché :

- Les rencontres du comité mise en marché en 2019 et 2020;
- Le nouveau regroupement de producteurs (Grand Bleu).

Il présente ensuite le rapport du comité forêt publique :

- Aucune rencontre du Comité forêt publique n'a eu lieu en 2019 et 2020

Il poursuit avec le comité de production bleuets biologiques :

- Une réunion s'est tenue en 2019 et deux autres en 2020
- L'étude des coûts de production biologique;
- La Financière agricole du Québec et les indemnités pour la production biologique;
- Les projets en cours en 2019 et en 2020.

Sur motion dûment proposée par Claude Lavoie et appuyée par Daniel Leblond, il est unanimement **RÉSOLU**, d'adopter les rapports présentés.

9.- ÉTATS FINANCIERS 2019 ET 2020, PRÉSENTATION ET ADOPTION

Monsieur Marc Lévesque de la firme RCGT est invité à venir présenter les états financiers. Il spécifie que la réserve prévue à la note 9 concernant les éventualités a été réglée dernièrement, mais qu'aucune provision n'avait été comptabilisée aux livres à cet égard.

Les producteurs posent quelques questions à l'auditeur :

- Pourquoi une telle différence entre 2018 et 2020 au sujet des honoraires professionnels? Marc Lévesque explique que c'est en fonction des causes et des professionnels embauchés;
- Quel est le pourcentage des honoraires professionnels affecté aux avocats? Marc Lévesque explique qu'il ne s'agit pas seulement de conflits, mais n'a pas le détail avec lui;
- Pourquoi cette somme en commandite? Daniel Gobeil explique qu'il s'agit là d'une aide au journal Le Quotidien;

- Que sont les contributions TPS-TVQ? Marc Lévesque explique qu'il s'agit des taxes perçues sur les contributions qui doivent être remises aux gouvernements.

Le président, Daniel Gobeil, fait lecture de la recommandation du conseil d'administration du 4 mars 2020 :

*« Sur motion dûment proposée et appuyée, il est unanimement **RÉSOLU**, de recommander aux producteurs et aux membres réunis en assemblées générales annuelles, l'adoption des états financiers 2019. »*

Il fait ensuite lecture de la recommandation du conseil d'administration du 22 septembre 2021 :

*« Sur motion dûment proposée et appuyée, il est unanimement **RÉSOLU**, de recommander l'adoption des états financiers 2020 aux producteurs et membres présents lors des assemblées générales annuelles du 23 octobre 2021. »*

Sur motion dûment proposée par Raymond Gauthier et appuyée par Guy O. Bonneau, il est unanimement **RÉSOLU**, d'adopter les états financiers présentés.

Le président, Daniel Gobeil, remercie Marc Lévesque.

10.- PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA PRÉSENTATION DES RAPPORTS

Un producteur demande officiellement combien le SPBQ a versé à Me Bantoiu et à Me Turcotte depuis son arrivée à la présidence.

Diverses questions sont posées à l'égard des conclusions de Mazars Conseil dans la vérification des prix, le prix du bleuet biologique, le prix final, le fonds de recherche et développement et le comité de recherche, la promotion, la WBANA-Canada, les baux TPI, la planification stratégique du SPBQ, la place des cueilleurs en forêt, les catégories de producteurs et la représentativité, la formation du comité mise en marché et la négociation de la convention de mise en marché.

11.- NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Le président, Daniel Gobeil, mentionne que la firme RCGT nous a récemment informés que suite à la diminution de son personnel, il est possible qu'elle ne puisse plus faire les audits et rapports financiers du Syndicat, et tous les auditeurs contactés nous ont fourni la même réponse. Devant l'impossibilité d'obtenir des offres de service des firmes d'auditeurs, aucune soumission ne peut être soumise à cette assemblée. Le conseil d'administration veillera à sélectionner un auditeur pour la présente année seulement, soit l'année financière se terminant le 31 décembre 2021, si les producteurs présents sont d'accord.

Sur motion dûment proposée par Ghislain Savard et appuyée par Roger Perron, il est unanimement **RÉSOLU**, de confier au conseil d'administration du SPBQ. le choix d'un auditeur pour les états financiers 2021.

De plus, il est possible que la date de fin d'exercice soit devancée afin de faciliter le recrutement d'un auditeur.

12.- NOMINATION, PAR L'ENSEMBLE DES PRODUCTEURS, D'UN PRODUCTEUR EN BLEUETIÈRE AMÉNAGÉE EN FORÊT PUBLIQUE POUR FAIRE PARTIE DU COMITÉ FORÊT PUBLIQUE

Le président, Daniel Gobeil, mentionne qu'un producteur en bleuetière aménagée en forêt publique doit être nommé.

Il est **PROPOSÉ** par René St-Pierre et appuyé par Alain Boivin, de nommer Nicolas Pedneault, producteur en bleuetière aménagée en forêt publique, pour siéger au comité forêt publique. Celui-ci refuse sa nomination.

Aucune autre candidature n'est proposée.

13.- NOMINATION, PAR L'ENSEMBLE DES PRODUCTEURS, DE DEUX PRODUCTEURS CERTIFIÉS BIOLOGIQUES POUR FAIRE PARTIE DU COMITÉ DE PRODUCTION BLEUETS BIOLOGIQUES

Le président, Daniel Gobeil, mentionne que deux membres producteurs certifiés biologiques doivent être nommés.

Il est **PROPOSÉ** par René St-Pierre et appuyé par Guy Savard, de nommer Nicole Lalancette et Luc Tremblay, membres producteurs certifiés biologiques, pour siéger au comité de production bleuets biologiques. Nicole Lalancette accepte son poste.

Luc Tremblay étant absent, il est **PROPOSÉ** par René St-Pierre et appuyé par Nicole Lalancette, de nommer Roger Perron, membre producteur certifié biologique, pour siéger au comité de production bleuets biologiques. Celui-ci accepte son poste.

14.- ÉTUDE DES PROPOSITIONS DE RÉSOLUTIONS REÇUES, LE CAS ÉCHÉANT

Le président, Daniel Gobeil, souligne qu'aucune proposition n'a été déposée et demande si certains ont des propositions à faire.

Sur motion dûment proposée par Luc Bélanger et appuyée par Yves Mercier, il est majoritairement **RÉSOLU**, de donner le droit de vote aux assemblées générales annuelles aux cueilleurs qui présenteront une preuve de récolte en forêt dans les trois dernières années.

Alain Laprise mentionne que la révision de la liste sera faite, que les cueilleurs ont déjà leur preuve des acheteurs et il informe que l'assemblée générale annuelle de l'ACBHB se tiendra le samedi 20 novembre prochain à l'Hôtel du Jardin de St-Félicien.

15.- POSSIBILITÉ D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR L'APPLICATION D'URGENCE CONTRE LA MOUCHE DU BLEUET, PRÉSENTATION PAR YVES LEFEBVRE DE LA FADQ ET PROPOSITION ET RÉSOLUTION

Le président, Daniel Gobeil, présente la couverture de la Financière agricole du Québec à l'égard d'applications d'urgence contre la mouche du bleuét et Yves Lefebvre répond aux questions.

Le directeur général, Dany Morin fait état du dépistage :

- En 2020 : 5 sites dans 3 municipalités;
- En 2021 : 17 sites dans 17 municipalités.

Après discussions, étant donné le coût de la couverture et le fait que tous les producteurs doivent y adhérer, les producteurs conviennent de repousser la décision afin d'avoir plus de données.

16.- QUESTIONS DIVERSES

Yves Bouchard demande à ce que le SPBQ travaille au niveau de l'assurance récolte biologique, afin que les deux catégories de bleuets (conventionnels et biologiques) puissent se retrouver sur une même bleuetière. Daniel Gobeil invite Yves Bouchard à déposer sa proposition au SPBQ afin que le conseil d'administration puisse travailler sur cette question.

17.- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur motion dûment proposée par Jacquelin Drapeau et appuyée par Françoise Boudreault, il est **RÉSOLU**, de lever l'assemblée à 13 h 46.

Nicolas Pedneault, président

Prise de notes et rédaction : Guylaine Dubé
Révision : Nicolas Pedneault

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

1. Demande concernant les frais juridiques (2018 à octobre 2021 inclusivement)

Montant	année				
Catégorie	2018	2019	2020	2021	Grand Total
Frais juridiques et comptables vérification des prix	\$ 27,741	\$ 142,379	\$ 10,104	\$ 76,529	\$ 256,753
Frais juridiques autres	\$ 40,203	\$ 23,616	\$ 7,684	\$ 24,191	\$ 95,694
Feuilles d'information	\$ 6,895	\$ 21,600	\$ 22,050	\$ 23,130	\$ 73,675
Directeur Général	\$ 26,291	\$ 2,300	\$ 8,565		\$ 37,156
Frais juridiques Modification Règlements et Plan Conjoint	\$ 24,626	\$ 2,822	\$ 4,721	\$ 1,646	\$ 33,814
Frais juridiques Congélation Grand Bleu				\$ 30,412	\$ 30,412
Frais juridique Vente illégale		\$ 21,744		\$ 929	\$ 22,673
Vente et Marketing	\$ 14,300				\$ 14,300
États financiers	\$ 5,400	\$ 2,000	\$ 5,800		\$ 13,200
Coûts de production				\$ 12,880	\$ 12,880
Convention Mise en Marché	\$ 5,199				\$ 5,199
Grand Total	\$ 150,654	\$ 216,461	\$ 58,924	\$ 169,716	\$ 595,755

La période couverte est de **janvier 2018 à octobre 2021** inclusivement.

Le total des frais juridiques et frais de vérifications des prix finaux s'élèvent à **513 000\$** pour cette période.

La vérification des prix finaux pour 2019 et 2020 n'a pas été effectuée.

2. Question concernant l'assurance récolte biologique lorsqu'une exploitation combine les régies biologiques et conventionnelles

Ce dossier n'a pas été traitée depuis la dernière AGA.

Le comité de production bleuets biologiques sera remis en fonction aujourd'hui et aura à se pencher sur cette question prochainement.

3. Demande concernant le droit de vote des cueilleurs en forêt

*« Sur motion dûment proposée par Luc Bélanger et appuyée par Yves Mercier. Il est majoritairement **RÉSOLU**, de donner le droit de vote aux assemblées générales annuelles aux cueilleurs qui présenteront une preuve de récolte en forêt dans les trois dernières années. »*

Ce dossier n'a pas été traité à ce jour par l'ACBHB et le SPBQ.

Il y a présentement 292 cueilleurs en forêt au registre des producteurs du Plan conjoint. Actuellement, aucune preuve de cueillette n'est demandée pour l'inscription d'un cueilleur au registre : le cueilleur doit simplement remplir un formulaire d'inscription.

Une mise à jour de la liste des cueilleurs en forêt sera effectuée et une procédure devra être mise en place d'ici à la prochaine assemblée générale.

ÉTATS FINANCIERS 2021

5

Syndicat des producteurs de bleuets du Québec

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021			2020
	Fonds de recherche et promotion	Fonds immobilisations	Fonds opérations	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits				
Prélèvements des contributions	155 622		311 243	466 865
Autres produits (annexe A)	3 215		31 836	35 051
	158 837		343 079	501 916
Charges				
Frais d'exploitation (annexe B)	65 947		205 216	271 163
Frais d'administration et frais financiers (annexe C)		6 306	330 875	337 181
	65 947	6 306	536 091	608 344
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	92 890	(6 306)	(193 012)	(106 428)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Syndicat des producteurs de bleuets du Québec

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021			2020
	Fonds de recherche et promotion	Fonds immobilisations	Fonds opérations	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	837 756	16 538	2 033 420	2 887 714
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	92 890	(6 306)	(193 012)	(106 428)
Acquisition d'immobilisations corporelles		15 740	(15 740)	
Solde à la fin	930 646	25 972	1 824 668	2 887 714

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Syndicat des producteurs de bleuets du Québec

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

	2021 \$	2020 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(106 428)	914 121
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 306	3 573
Variation nette d'éléments du fonds de roulement, excluant les dûs aux administrateurs	(150 010)	143 186
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(250 132)	1 060 880
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements rachetables	(261 312)	(8 984)
Immobilisations corporelles	(15 740)	(10 025)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(277 052)	(19 009)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à long terme		40 000
Remboursements d'emprunts	(40 000)	
Variation nette des dus aux administrateurs	(1 470)	(6 883)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(41 470)	33 117
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(568 654)	1 074 988
Encaisse au début	2 312 008	1 237 020
Encaisse à la fin	1 743 354	2 312 008

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Syndicat des producteurs de bleuets du Québec

Situation financière

au 31 décembre 2021

	2021			2020
	Fonds de recherche et promotion	Fonds immobilisations	Fonds opérations	Total
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
Court terme				
Encaisse	928 613		814 741	2 312 008
Comptes clients et autres créances (note 4)			20 837	9 895
Créances interfonds, sans intérêt	6 650			
Frais payés d'avance				859
Encaissements disponibles à court terme des placements rachetables (note 5)			500 000	516 636
	935 263		1 335 578	2 839 398
Long terme				
Placements rachetables (note 5)			554 078	276 130
Immobilisations corporelles (note 6)		25 972	25 972	16 538
	935 263	25 972	1 889 656	3 132 066
PASSIF				
Court terme				
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)			58 338	199 735
Créances interfonds, sans intérêt			6 650	
Apports reportés (note 8)	4 617		4 617	4 617
	4 617		64 988	204 352
Long terme				
Dette à long terme, remboursée au cours de l'exercice				40 000
	4 617		64 988	244 352
SOLDES DE FONDS				
Affecté à la recherche et promotion	930 646		930 646	837 756
Investi en immobilisations corporelles		25 972	25 972	16 538
Non affecté			1 824 668	2 033 420
	930 646	25 972	1 824 668	2 887 714
	935 263	25 972	1 889 656	3 132 066

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Syndicat des producteurs de bleuets du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué en tant que syndicat professionnel en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, est un organisme sans but lucratif qui a pour but l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques sociaux et moraux de ses membres. Il est exonéré au sens de la loi sur l'impôt sur le revenu.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Le 1er janvier 2021, la société a appliqué les modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », et au chapitre 3840, « Opérations entre apparentés », de la Partie II du Manuel de CPA Canada – Comptabilité. Ces modifications visent à fournir des recommandations additionnelles sur le traitement comptable des instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Les modifications exigent que les actifs financiers créés ou acquis et que les passifs financiers émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés soient évalués initialement au coût, à l'exception de certains instruments spécifiques qui sont évalués initialement à la juste valeur. Le coût d'un actif financier créé ou acquis ou d'un passif financier émis ou pris en charge dans de telles circonstances dépendra du fait que l'instrument financier soit assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Dans le cas d'un instrument financier qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue dans le cadre de l'opération.

Les modifications exigent généralement que les actifs et les passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés soient ultérieurement évalués selon la méthode du coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur.

Les modifications donnent des indications supplémentaires sur la façon d'évaluer la perte de valeur d'un actif financier créé ou acquis dans une opération entre apparentés, évalué ultérieurement selon la méthode du coût.

Les modifications exigent également qu'une entreprise comptabilise l'effet de l'abandon d'un actif financier créé ou acquis dans une opération entre apparentés ou de l'extinction d'un passif financier émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés, en capitaux propres ou en résultat net, selon les circonstances qui ont donné lieu à l'actif ou au passif financier.

Conformément aux dispositions transitoires, ces modifications, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021, ont été appliquées rétrospectivement en tenant compte de certains allègements.

L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

Syndicat des producteurs de bleuets du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et aux passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers) alors que ceux qui provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-valeur. La reprise d'une moins-valeur comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Syndicat des producteurs de bleuets du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, les taux annuels et la période qui suivent :

	Méthodes	Taux et période
Ameublement de bureau	Dégressif	20 %
Équipement informatique et système téléphonique	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	6 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut faire l'objet de reprises.

Constatation des produits

Les produits de l'organisme proviennent principalement de prélèvements de contributions. Ils sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que la livraison a eu lieu, c'est-à-dire que le client a pris possession des bleuets et que la cotisation est due au syndicat et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Syndicat des producteurs de bleuets du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds

Le fonds d'opérations comprend les produits obtenus et les charges afférentes à la prestation de services ainsi que les frais d'administration des opérations courantes de l'entité.

Le fonds des immobilisations comprend les immobilisations corporelles acquises et financées par le fonds d'administration ou par un autre mode de financement.

Le fonds de recherche et de promotion comprend les ressources affectées dans le but d'avancer la recherche dans le secteur d'activité du bleuet.

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2021	2020
	\$	\$
Comptes clients	9 895	9 895
Taxes à la consommation	10 942	
	<u>20 837</u>	<u>9 895</u>

5 - PLACEMENTS RACHETABLES ET DÉPÔTS À TERME

	2021	2020
	\$	\$
Placements rachetables, 0,35 % à 1,55 %, échéants de 2022 à 2026	1 054 078	792 766
Encaissements disponibles à court terme	500 000	516 636
	<u>554 078</u>	<u>276 130</u>

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021			2020
		Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	Coût			
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	8 134	5 193	2 941	4 297
Ameublement de bureau	25 181	14 753	10 428	9 075
Équipement informatique	34 418	21 900	12 518	3 044
Système téléphonique	2 717	2 632	85	122
	70 450	44 478	25 972	16 538

Syndicat des producteurs de bleuets du Québec
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2021

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2021	2020
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	44 007	12 105
Salaires à payer	514	
Charges sociales à payer	9 500	7 512
Taxes à la consommation		177 271
Dus aux administrateurs, sans intérêt	4 317	2 847
	58 338	199 735

Les sommes à remettre à l'État totalisent 4 720 \$ au 31 décembre 2021 (181 371 \$ au 31 décembre 2020).

8 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des subventions reliées au fonds de recherche et promotion reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les dépenses pour des projets du prochain exercice.

	2021	2020
	\$	\$
Solde au début	4 617	12 617
Montant constaté à titre de produits		(8 000)
Montant encaissé pour le prochain exercice		
Solde à la fin	4 617	4 617

9 - ÉVENTUALITÉS

L'organisme a reçu de la Wild blueberry association of north america (WBANA) une facture datée du 31 juillet 2019 au montant de 192 005 \$ pour leur cotisation de 2018. La direction estime que les services n'ont pas été rendus et s'oppose au versement de la cotisation et, conséquemment, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard. De plus, pour les exercices 2019 et 2020, aucune estimation n'a été établie compte tenu des discussions en cours pour la cotisation de 2018. Advenant qu'une somme serait à verser, elle sera comptabilisée si elle devient exigible.

10 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES APPARENTÉES

Au cours de l'exercice, l'organisme a effectué les opérations suivantes avec les administrateurs :

Opérations conclues dans le cours normal des activités

	2021	2020
	\$	\$
Charges		
Honoraires des administrateurs	57 785	47 347

Ces opérations ont été mesurées à la valeur d'échange.

Syndicat des producteurs de bleuets du Québec

Notes complémentaires

au 31 décembre 2021

11 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location à long terme pour un local, à verser une somme minimum de 37 950 \$. Ce contrat échoit le 30 septembre 2024. Les paiements minimums exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à 13 800 \$ en 2022 et 2023 et à 10 350 \$ en 2024.

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de frais de gestion, à verser une somme minimum de 49 131 \$. Ce contrat échoit le 31 juillet 2022. Le paiement minimum exigible pour le prochain exercice s'élèvent 49 131 \$ en 2022.

Dans le cadre de projets de recherche, l'organisme s'est engagé à verser un montant total de 190 000 \$, cet engagement dépend toutefois des dépenses réalisées pour le projet. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élève à 50 000 \$ pour 2022 et 35 000 \$ de 2023 à 2026.

12 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de taux d'intérêt

Les placements rachetables de l'organisme portent intérêt à taux fixe. Par conséquent, l'organisme est exposé au risque de juste valeur découlant des variations de taux d'intérêt sur le marché.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

10/1
Syndicat des producteurs de bleuets du Québec

Syndicat des producteurs de bleuets du Québec

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

Annexe A

	2021		2020	
	Fonds de recherche et promotion	Fonds immobilisations	Fonds opérations	Total
	\$	\$	\$	\$
AUTRES PRODUITS				
Subvention Emploi Québec			11 375	3 460
Publications			296	253
Intérêts	3 215		18 007	21 097
Journée bleuets et champs			2 158	7 919
Aide gouvernementale				20 000
Projet Biosécurité				3 848
Projet bleuetière de recherche				8 000
ADLAI-Projet Tamisage d'herbicides				7 533
	3 215		31 836	72 110

Syndicat des producteurs de bleuets du Québec

Annexes

au 31 décembre 2021

Annexe B

	2021			2020
	Fonds de recherche et promotion	Fonds immobilisations	Fonds opérations	Total
	\$	\$	\$	\$
FRAIS D'EXPLOITATION				
Salaires et charges sociales			138 960	104 855
Quote-part UPA			21 877	42 074
Frais de déplacements et de représentation			24 730	14 089
Frais d'assemblée			16 615	1 031
Journée bleuets et champs			2 082	8 543
Valorisation profession et promotion	29 469		952	29 745
Honoraires en recherche et innovation				64
	29 469		205 216	234 685
Projets de recherche et de développement				
Projet Mise en marché	1 478			7 331
Projet Amélioration pratiques agricoles	35 000			35 000
Projet biosécurité mouche bleuet				7 695
Projet bleuetière de recherche				8 000
Projet Tamisage d'herbicides				13 309
Projet Parcelle de butinage				1 743
	36 478			73 078
Total des frais d'exploitation	65 947		205 216	273 479

Syndicat des producteurs de bleuets du Québec

Annexes

au 31 décembre 2021

Annexe C

	2021		2020	
	Fonds de recherche et promotion	Fonds immobilisations	Fonds opérations	Total
	\$	\$	\$	\$
FRAIS D'ADMINISTRATION ET				
FRAIS FINANCIERS				
Honoraires professionnels			193 020	58 924
Honoraires de services et comptabilité			23 505	21 058
Honoraires des administrateurs			57 785	47 347
Loyer			17 660	22 033
Taxes, licences et permis			5 358	875
Fournitures de bureau			22 000	17 165
Télécommunications			5 820	4 164
Assurance			2 372	1 789
Site internet			1 025	850
Électricité			2 053	1 943
Frais bancaires			277	203
Amortissement des immobilisations corporelles		6 306		3 573
		6 306	330 875	179 924

Syndicat des producteurs de bleuets du Québec

Autres annexes

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

Annexe D

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres :	10
Président:	M. Nicolas Pedneault
Vice-président:	M. Christian Dessureault
Vice-président:	M. Alain Laprise
Secrétaire-trésorier :	M. Odette Allard
Administrateurs:	M. Yves Mercier
	M. Raymond Gauthier
	M. Steeve Lepage
	M. Mario Bussière
	M. René St-Pierre
	M. Jean-Yves Goulet

RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS DU SPBQ



Bienvenue à ces assemblées générales annuelles de 2022!

Alors qu'à l'AGA d'octobre dernier il s'était écoulé deux ans et demi sans assemblée de producteurs, l'assemblée d'aujourd'hui survient après tout juste six mois d'opération de la nouvelle administration.

C'est sans aucun doute une excellente chose de se rencontrer plus régulièrement, de débattre positivement et de partager des informations constructives entre nous, toujours dans l'objectif d'une transparence accrue, de meilleures relations entre producteurs et d'amélioration de la compétitivité de l'industrie des bleuets sauvages du Québec.

Malgré la courte période, je peux vous dire qu'il a coulé beaucoup d'eau sous les ponts dans les six derniers mois!

Tout d'abord, il faut dire que plusieurs dossiers de type « juridiques » ont monopolisé une bonne partie de notre énergie ainsi que des ressources financières du Syndicat. C'est vraiment malheureux, car tous ces dossiers ne servent pas à faire progresser notre industrie. La nouvelle administration aurait souhaité éviter de passer du temps inutile sur ce type de dossiers, mais nous n'avons pas eu le choix. Heureusement, la plupart de ces dossiers sont maintenant derrière nous.

Suite à quelques changements, on peut aussi dire que le climat au sein du conseil d'administration du SPBQ s'est énormément amélioré au cours des derniers mois. On peut enfin voir le soleil entre les nuages et espérer un vrai travail d'équipe pour le bien des producteurs et de l'industrie.

Sur des notes beaucoup plus positives, notons :

- L'embauche d'un nouveau directeur général en janvier dernier (M. Pierre-Luc Gaudreault);
- L'amorce d'un exercice de révision du plan stratégique du SPBQ (le dernier datant de 2014);
- L'audience publique devant la Régie des marchés agricoles qui s'est déroulée le 10 mars dernier et qui a été l'occasion d'entretenir la Régie et les producteurs sur la vision de la nouvelle administration du SPBQ;
- Le lancement d'un processus de négociation de la convention de mise en marché en bleuetière (qui date de 2008) avec les différents acheteurs;
- Un rapprochement avec l'Union des producteurs agricoles qui est une organisation efficace, professionnelle et bien structurée;

- Un rapprochement avec les intervenants clés du bleuet sauvage dans les Maritimes (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard) avec l'intention de travailler davantage ensemble pour faire avancer divers dossiers dans le futur;
- De nombreuses rencontres et discussions à la fois franches et constructives avec les Apiculteurs et apicultrices du Québec afin de trouver des terrains d'entente propices au développement de nos deux industries qui sont fortement dépendantes l'une de l'autre;
- Une grande consultation des producteurs du SPBQ sous la forme d'un sondage de plus de 50 questions et auquel 162 membres (58%) ont pris le temps de répondre.

Également, au niveau de la mise en marché des bleuets congelés, on constate que les inventaires en Amérique du Nord sont presque épuisés et les prix de vente sur les marchés internationaux atteignent des records. Les producteurs peuvent à la fois espérer un très bon prix final pour la récolte 2021 ainsi qu'un bon prix de départ pour la saison 2022. Rien ne laisse entrevoir une chute des prix sur un horizon court terme puisque la demande dépasse l'offre et qu'il faudra plus qu'une grosse année de production pour inverser cette situation.

Les enjeux demeurent tout de même nombreux et le SPBQ devra se pencher sur plusieurs d'entre eux dans l'année à venir, notamment :

- La transparence, la confiance et les relations entre les producteurs et avec les transformateurs;
- La stabilité, l'implication et la relève au SPBQ;
- La projection d'une image plus positive des producteurs de bleuets et du SPBQ (médias et autres);
- La révision en profondeur du Règlement général, incluant la question des catégories A-B-C de producteurs, l'implication des cueilleurs en forêt et la composition du conseil d'administration;
- La relance des divers comités du SPBQ (R&D, Biologique, Forêt publique, Pollinisation, etc.);
- La consultation des producteurs et exercice de priorisation des projets de recherche pour investir dans des projets porteurs;
- L'orientation à prendre pour la promotion de nos bleuets (WBANA ou autres);
- La négociation, avec quatre transformateurs, d'une convention améliorée pour la mise en marché;
- Une augmentation de la disponibilité des pollinisateurs pour les producteurs de bleuets sauvages;
- L'adaptation des producteurs face à l'arrivée de la mouche du bleuet sur le territoire;
- Une croissance graduelle de la production et de la productivité pour assurer le développement de toute la filière bleuet, en particulier les producteurs, mais aussi les différents transformateurs.

Enfin, voici quelques faits saillants sur les activités de la période des 6 derniers mois :

- 11 dossiers de plaintes, légaux ou autres traités ou en cours de traitement (de nombreuses réunions ont été nécessaires avec les conseillers juridiques du Syndicat);
- 10 conférences de gestion et/ou audiences publiques avec la Régie des marchés agricoles;
- 10 rencontres avec des instances et représentants de l'UPA (régionale et provinciale), incluant notamment le Congrès général à Québec et un Conseil général à Longueuil;
- 16 rencontres avec diverses instances, comités et représentants concernant l'apiculture et pollinisation, incluant deux jours à Bécancour pour l'AGA des AADQ et la Journée apicole annuelle;
- 8 réunions du conseil d'administration;
- 3 réunions du comité exécutif;
- 5 réunions du comité mise en marché;
- 1 réunion du comité de recherche et développement;
- 2 rencontres de négociation pour le renouvellement de la convention de mise en marché;
- 4 réunions générales avec des représentants de transformateurs;
- 7 entrevues diverses (sur une quinzaine de demandes d'entrevues des médias au total);
- Une quinzaine de rencontres diverses (chercheurs, WBANA, Conseil canadien de l'horticulture, Forest Lavoie Conseil, etc.);
- Plusieurs rencontres et discussions avec des producteurs de bleuets sauvages.

Merci à tous les producteurs-trices présents et au plaisir de discuter avec vous.

Bonne saison à tous!

Nicolas Pedneault,
Président du SPBQ

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Au courant des derniers mois, plusieurs dossiers d'importance ont retenu notre attention au SPBQ.

Malgré la gestion des nombreuses plaintes diverses qui ont occupé beaucoup trop de notre temps, des dossiers prioritaires ont aussi été traités.

Au niveau des permanents du bureau, madame Josée Néron a été rapatriée à 100% de son temps au Club Conseil Bleuet. Les besoins étaient plus nombreux de leur côté, nous avons dû regarder pour combler les tâches de comptabilité par une ressource externe. Les services de Guylaine et Stéphanie sont toujours aussi appréciés. Leur expérience au bureau est d'une grande aide et me permet de me familiariser plus facilement avec les exigences du poste.

Ma présence à la table horticole, au comité de la BER et à la table de négociation de la convention de mise en marché, m'ont permis de constater que les enjeux et défis sont nombreux pour l'industrie. Beaucoup de travail d'entamé et à prévoir dans ces dossiers.

Le sondage fait auprès de membres nous a également permis de constater quels sont les sujets prioritaires pour vous. Cela nous permettra de mieux nous coller à votre réalité lors du travail concernant la planification stratégique.

Les différents comités devront être reformés et doivent se positionner avec aplomb sur les divers enjeux les concernant. Une réflexion à ce sujet est déjà bien entamée et j'ai hâte de collaborer avec les différents comités très prochainement.

Le rapprochement et le travail effectués, en collaboration avec les Apiculteurs et apicultrices du Québec, furent déterminants dans la préparation de la prochaine saison ainsi que pour la pérennité de nos relations avec eux, pour le bien de nos producteurs.

L'ouverture vis-à-vis vos besoins, l'écoute et le dialogue avec nos collaborateurs, tout comme votre implication, seront déterminants pour mener à bien les différents dossiers à venir ainsi que ceux déjà entamés.

Merci de votre participation à ces AGA!

Pierre-Luc Gaudreault,
Directeur général du SPBQ

PLANIFICATION STRATÉGIQUE DU SPBQ

La dernière planification stratégique du SPBQ remonte à 2014. Huit ans sans se doter d'une orientation claire et des objectifs spécifiques à réaliser, c'est long, trop long. C'est entre autres pour cette raison que le conseil d'administration a mandaté la firme Forest Lavoie Conseil afin d'accompagner le SPBQ dans ce travail plus qu'essentiel.

La réalisation du sondage auprès de vous était la première étape de ce travail laborieux. Nous avons retiré plusieurs informations pertinentes qui nous permettront de nous positionner sur les enjeux de première ligne pour les producteurs.

En plus de définir les attentes de nos membres, nous allons avoir l'opportunité de déterminer vos priorités, faire l'analyse de l'environnement interne et externe, de définir les forces, faiblesse, opportunités et menaces qui touches notre organisation.

Cela nous permettra de déterminer les actions à entreprendre afin d'atteindre nos objectifs des prochaines années.

La planification stratégique se veut un guide et un outil précieux afin de réaliser l'ensemble des objectifs de l'organisation.

Tel que mentionné ci-haut, monsieur Gilbert Lavoie nous accompagnera avec son équipe pour la réalisation de ce projet. Nul doute que de par son expérience et ses compétences dans le milieu du bleuets sauvage, il est la personne la mieux placée pour nous accompagner dans ce travail.

Il faut prévoir une période de plusieurs mois pour compléter ce dossier, vous aurez l'occasion de connaître l'étendue de ce travail très prochainement. D'ici là, encore une fois, votre collaboration sera primordiale pour obtenir de meilleurs résultats avec ce projet.

RÉSULTATS DE LA CONSULTATION

La nouvelle administration du SPBQ s'était rapidement donné comme objectif de consulter directement les producteurs membres du SPBQ sur de nombreux sujets regroupés sur une cinquantaine de questions. Nous sommes très heureux de la participation d'un grand nombre de producteurs à ce « coup de sonde » avec 162 sondages retournés sur les 278 envoyés, pour un taux de réponse de 58%. Bien que le questionnaire soit assez volumineux, nous considérons qu'il s'agit d'un temps très bien investi par les répondants et tenons à les remercier, car toutes ces réponses sont et seront un intrant important pour le conseil d'administration, la planification stratégique et les comités sur une foule de sujets.

Bien entendu, il s'agissait de prendre le « pouls » actuel des producteurs et nous sommes conscients que certaines questions auraient pu être accompagnées de plus d'explications. Ce sondage aux producteurs n'a pas la prétention d'être parfait, mais c'est néanmoins un outil indispensable et une expérience à répéter.

Dans cette section, nous présentons en rafale quelques-uns des résultats pertinents. D'autres résultats seront présentés dans les rapports des comités et finalement, vous trouverez en annexe du présent cahier d'AGA, les résultats entiers de la consultation.

LES POINTS POSITIFS :

37. Croyez-vous que le SPBQ a toujours sa raison d'être ?

Réponses de tous les producteurs		
OUI	124	82 %
NON	9	6 %
INDÉCIS	19	13 %
Pas de réponse	10	

Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
OUI	44	98 %
NON	0	0 %
INDÉCIS	1	2 %
Pas de réponse	0	

1. Croyez-vous que le SPBQ a un rôle à jouer pour favoriser l'augmentation de la productivité des producteurs de bleuets ?

Réponses de tous les producteurs		
OUI	111	78 %
NON	23	16 %
INDÉCIS	8	6 %
Pas de réponse	20	

Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
OUI	35	81 %
NON	5	12 %
INDÉCIS	3	7 %
Pas de réponse	2	

24. Depuis près de 10 ans, la firme Forest Lavoie Conseil produit des feuillets d'information sur les marchés du bleuet sauvage. Lisez-vous ces feuillets et les trouvez-vous pertinents ? Commentez au besoin :

Réponses de tous les producteurs		
OUI	106	73 %
NON	20	14 %
INDÉCIS	19	13 %
Pas de réponse	17	

Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
OUI	32	73 %
NON	6	14 %
INDÉCIS	6	14 %
Pas de réponse	1	

44. Seriez-vous d'accord pour que le SPBQ continue de procéder par vote postal pour les élections d'administrateurs dans le futur ?

Réponses de tous les producteurs		
OUI	106	74 %
NON	27	19 %
INDÉCIS	10	7 %
Pas de réponse	19	

Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
OUI	34	79 %
NON	5	12 %
INDÉCIS	4	9 %
Pas de réponse	2	

LES GROS ENJEUX :

2. Pollinisation : disponibilité de ruches d'abeilles de qualité et autres pollinisateurs en bonne quantité et à coût raisonnable.

Réponses de tous les producteurs		
Très prioritaire	114	80 %
Moyennement	25	18 %
Non prioritaire	3	2 %
Pas de réponse	20	

Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
Très prioritaire	33	75 %
Moyennement	10	23 %
Non prioritaire	1	2 %
Pas de réponse	1	

3. Contrôle de la mouche du bleuet : détection, traitements, assurances...

Réponses de tous les producteurs		
Très prioritaire	98	68 %
Moyennement	40	28 %
Non prioritaire	7	5 %
Pas de réponse	17	

Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
Très prioritaire	32	71 %
Moyennement	12	27 %
Non prioritaire	1	2 %
Pas de réponse	0	

36. Promotion des particularités au Québec (sans pesticides, boréal, etc.).

Réponses de tous les producteurs		
Très prioritaire	104	72 %
Moyennement	25	17 %
Non prioritaire	15	10 %
Pas de réponse	18	

Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
Très prioritaire	32	73 %
Moyennement	8	18 %
Non prioritaire	4	9 %
Pas de réponse	1	

35. Promotion du bleuet sauvage sur le marché international.

Réponses de tous les producteurs		
Très prioritaire	95	66 %
Moyennement	34	24 %
Non prioritaire	14	10 %
Pas de réponse	19	

Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
Très prioritaire	30	68 %
Moyennement	11	25 %
Non prioritaire	3	7 %
Pas de réponse	1	

LES POINTS NÉGATIFS :

38. Croyez-vous que la cotisation annuelle de 1,5 cent/lb est adéquate ?

Réponses de tous les producteurs		
OUI	38	27 %
NON	75	54 %
INDÉCIS	27	19 %
Pas de réponse	22	

Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
OUI	25	61 %
NON	11	27 %
INDÉCIS	5	12 %
Pas de réponse	4	

42. Assisterez-vous à la prochaine assemblée générale annuelle le samedi 23 avril 2022 à Roberval, et qu'est-ce qui devrait être amélioré selon vous ?

Réponses de tous les producteurs		
OUI	111	76 %
NON	16	11 %
INDÉCIS	19	13 %
Pas de réponse	16	
RAISONS:		
Trop long	72	39 %
Pas intéressant	6	3 %
Climat toxique	81	44 %
Lieu (distance)	24	13 %

Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
OUI	30	68 %
NON	9	20 %
INDÉCIS	5	11 %
Pas de réponse	1	
RAISONS:		
Trop long	22	41 %
Pas intéressant	2	4 %
Climat toxique	23	43 %
Lieu (distance)	7	13 %

45. Auriez-vous un intérêt à vous impliquer auprès du SPBQ dans les années à venir pour aider à assurer une relève de l'organisation (CA ou comités) ?

Réponses de tous les producteurs		
OUI	34	24 %
NON	75	53 %
INDÉCIS	32	23 %
Pas de réponse	20	

Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
OUI	6	14 %
NON	26	62 %
INDÉCIS	10	24 %
Pas de réponse	3	

RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITÉS DE L'ACBHB



J'ai participé :

- À toutes les rencontres du conseil d'administration du SPBQ;
- Aux rencontres du comité mise en marché (négociations), sauf celles des 11 et 16 mars 2022
- Aux audiences de la Régie des marchés agricoles et agroalimentaires du Québec par visioconférence;
- Aux rencontres du conseil d'administration de l'ACBHB;
- À une rencontre du comité exécutif du SPBQ.

Alain Laprise,
Président de l'ACBHB

RAPPORT DU COMITÉ DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Aucune rencontre du comité de recherche et développement ne s'est tenue. Les projets en cours en 2021 étaient :

- Mise à jour du Guide de production;
- Amélioration et documentation des pratiques;
- Bleuetière d'enseignement et de recherche;
- Optimisation de la pollinisation;
- Mouche du bleuet.

Les mêmes projets sont en cours en 2022.

Le comité sera relancé très prochainement et une priorisation des projets sera planifiée.

Voici également quelques extraits pertinents des résultats de la consultation qui pourront être utilisés par le Comité de production bleuets biologiques pour ses travaux :

9. Quel niveau de priorité le SPBQ devrait donner à la recherche en général?

Réponses de tous les producteurs

Très prioritaire	83	58 %
Moyennement	52	36 %
Non prioritaire	9	6 %
Pas de réponse	18	

Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)

Très prioritaire	27	60 %
Moyennement	15	33 %
Non prioritaire	3	7 %
Pas de réponse	0	

12. Gestion des insectes nuisibles (mouche du bleuet, drosophile, altise, etc.).

Réponses de tous les producteurs

Très prioritaire	91	63 %
Moyennement	45	31 %
Non prioritaire	9	6 %
Pas de réponse	17	

Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)

Très prioritaire	35	78 %
Moyennement	6	13 %
Non prioritaire	4	9 %
Pas de réponse	0	

15. Pollinisation (comparaison des pollinisateurs, techniques pour améliorer le rendement des pollinisateurs, outils pour évaluer la qualité des ruches, etc.).

Réponses de tous les producteurs

Très prioritaire	99	69 %
Moyennement	37	26 %
Non prioritaire	7	5 %
Pas de réponse	19	

Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)

Très prioritaire	29	64 %
Moyennement	14	31 %
Non prioritaire	2	4 %
Pas de réponse	0	

17. Techniques de prévention contre le gel.

Réponses de tous les producteurs		
Très prioritaire	89	62 %
Moyennement	45	31 %
Non prioritaire	10	7 %
Pas de réponse	18	

Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
Très prioritaire	30	67 %
Moyennement	11	24 %
Non prioritaire	4	9 %
Pas de réponse	0	

Trois priorités suivantes (environ 50% « très prioritaire ») :

- Techniques de prévention contre la sécheresse (eau, rétention d'humidité);
- Fertilité des sols (engrais minéraux solides/liquides, fumier, pH, biostimulants, gypse, boues de papeteries, mycorhizes, etc.);
- Qualité des fruits récoltés et réduction des pertes aux champs.

RAPPORT DU COMITÉ FORÊT PUBLIQUE

Aucune rencontre du comité forêt publique ne s'est tenue.

Une réflexion concernant le fonctionnement de ce comité devra être effectuée suite à l'assemblée générale annuelle afin de fixer de nouveaux objectifs pertinents.

RAPPORT DU COMITÉ DE PRODUCTION BLEUETS BIOLOGIQUES

Aucune rencontre du comité de production bleuets biologiques ne s'est tenue.

Le comité sera relancé et ses priorités seront établies.

RAPPORT DU COMITÉ MISE EN MARCHÉ



Nicolas Pedneault



Christian Dessureault



Paul-Henri Girard



Alain Laprise

Le comité mise en marché (CMM) est renommé à chaque année par les administrateurs sans aucun intérêt.

Dans les derniers mois, le CMM a travaillé sur plusieurs dossiers touchant la mise en marché et particulièrement sur la convention de mise en marché du bleuets en bleuetière.

Parmi les dossiers travaillés par les membres du CMM, on retrouve :

- Préparation des questions au sondage pour connaître le pouls des producteurs sur les questions de mise en marché;
- Analyse des réponses reçues suite à la consultation des membres;
- Rencontres (4) du CMM avec des spécialistes pour analyser les changements possibles à la convention à court et moyen terme avec un objectif d'améliorer les droits des producteurs pour une mise en marché ordonnée de leur production de bleuets;
- Réception des amendements proposés à la convention par un transformateur et analyse des changements proposés par celui-ci;
- Rencontre d'introduction avec les quatre transformateurs pour initier le processus de négociation;
- Préparation et exécution d'une deuxième rencontre de négociation avec les quatre transformateurs.

Pour l'instant, le dossier de la négociation est à ses débuts et toutes les parties sont de bonne foi, l'échéancier du 1^{er} mai prévu à la convention est toutefois très court (irréaliste) et la possibilité de céder des rencontres régulières avec tous les intervenants demeure un défi, surtout avec la saison des cultures qui va débiter très bientôt.

La direction de votre syndicat va travailler activement à faire avancer le dossier de la convention malgré les obstacles, et pourra faire appel aux meilleurs experts pour bien analyser les enjeux qui se présentent et si possible, améliorer la convention de mise en marché pour le bien de tous les producteurs de bleuets.

Advenant des positions irréconciliables, les parties peuvent aller en médiation, voir en arbitrage devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec; toutefois, il est clair que ce n'est pas le souhait du SPBQ. Nous souhaitons une convention négociée et acceptée de tous, même si la perfection sera difficilement atteignable!

Dans ce qui suit, nous présentons certains résultats de la consultation des producteurs (sondage) puisque les opinions exprimées par les producteurs sont un intrant important pour la préparation du CMM et les positions actuelles et futures du SPBQ.

22. Comme producteur de bleuets sauvages, pensez-vous recevoir le « prix approprié » pour vos bleuets ?

Réponses de tous les producteurs		
OUI	74	54 %
NON	35	26 %
INDÉCIS	27	20 %
Pas de réponse	26	

Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
OUI	15	38 %
NON	15	38 %
INDÉCIS	10	25 %
Pas de réponse	5	

- Les données semblent indiquer que les producteurs croient majoritairement recevoir un prix approprié pour leur production. C'est plus partagé du côté des Catégorie A.
- Bien qu'on n'ait pas de données antérieures sur cet enjeu, nous croyons qu'il y a eu une amélioration au cours des dernières années.
- Cette question demeure un enjeu important pour le Syndicat.

27. Selon vous, quelle devrait être l'approche du SPBQ pour la négociation de la convention ?

Réponses de tous les producteurs		
Une négociation raisonnée, tenter de trouver des solutions acceptables autant pour les producteurs que pour les transformateurs (partenariats).	122	84 %
Une négociation revendicatrice, à sens unique, en faveur des producteurs.	24	16 %
Pas de réponse	17	

Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
Une négociation raisonnée, tenter de trouver des solutions acceptables autant pour les producteurs que pour les transformateurs (partenariats).	39	85 %
Une négociation revendicatrice, à sens unique, en faveur des producteurs.	7	15 %
Pas de réponse	0	0 %

- De façon définitive, les producteurs préfèrent une négociation raisonnée visant à trouver des solutions acceptables pour tous versus une négociation revendicatrice à sens unique.

23. Selon vous et dans le modèle actuel, quel est l'impact du facteur suivant sur le prix payé aux producteurs de bleuets?

→ **Facteurs reliés aux transformateurs**

C. Les efforts des transformateurs pour réduire les coûts de transformation.

Réponses de tous les producteurs		
Bcp d'impact	88	62 %
Moyen impact	43	30 %
Aucun impact	12	8 %
Pas de réponse	19	

Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
Bcp d'impact	29	64 %
Moyen impact	14	31 %
Aucun impact	2	4 %
Pas de réponse	0	

A. Le nombre de transformateurs qui achètent des bleuets sauvages.

Réponses de tous les producteurs		
Bcp d'impact	82	56 %
Moyen impact	40	27 %
Aucun impact	24	16 %
Pas de réponse	16	

Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
Bcp d'impact	32	71 %
Moyen impact	12	27 %
Aucun impact	1	2 %
Pas de réponse	0	

B. La volonté et l'attitude de chaque transformateur envers les producteurs.

Réponses de tous les producteurs		
Bcp d'impact	72	51 %
Moyen impact	40	28 %
Aucun impact	29	21 %
Pas de réponse	21	

Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
Bcp d'impact	26	59 %
Moyen impact	12	27 %
Aucun impact	6	14 %
Pas de réponse	1	

- Les coûts de transformation demeurent un enjeu majeur.
- Les producteurs croient que le nombre de transformateurs a un impact sur le prix reçu.
- Au-delà du prix, les producteurs accordent de l'importance sur la façon dont ils sont traités.

23. Selon vous et dans le modèle actuel, quel est l'impact du facteur suivant sur le prix payé aux producteurs de bleuets?

→ Facteurs reliés à la gestion syndicale

G. Les actions et réalisations du SPBQ.

Réponses de tous les producteurs		
Bcp d'impact	33	23 %
Moyen impact	75	53 %
Aucun impact	34	24 %
Pas de réponse	20	

Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
Bcp d'impact	14	33 %
Moyen impact	22	51 %
Aucun impact	7	16 %
Pas de réponse	2	

H. Les causes et débats juridiques devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Réponses de tous les producteurs		
Bcp d'impact	23	16 %
Moyen impact	45	31 %
Aucun impact	76	53 %
Pas de réponse	18	

Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
Bcp d'impact	7	16 %
Moyen impact	14	31 %
Aucun impact	24	53 %
Pas de réponse	0	

E. Les sorties médiatiques régionales.

Réponses de tous les producteurs		
Bcp d'impact	18	13 %
Moyen impact	46	32 %
Aucun impact	79	55 %
Pas de réponse	19	

Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
Bcp d'impact	4	9 %
Moyen impact	18	40 %
Aucun impact	23	51 %
Pas de réponse	0	

- Les producteurs croient que les actions du SPBQ ont un impact faible à moyen terme sur le prix payé aux producteurs.
- Cependant, ils ne semblent pas en faveur à ce que les débats se règlent devant la Régie ou par l'utilisation des sorties médiatiques.

23. Selon vous et dans le modèle actuel, quel est l'impact du facteur suivant sur le prix payé aux producteurs de bleuets?

→ **Facteurs reliés aux marchés mondiaux et niveaux d'inventaires**

D. La fluctuation des prix du bleuets sauvage congelé sur les marchés mondiaux.

Réponses de tous les producteurs		
Bcp d'impact	105	73 %
Moyen impact	36	25 %
Aucun impact	3	2 %
Pas de réponse	18	

Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
Bcp d'impact	34	76 %
Moyen impact	10	22 %
Aucun impact	1	2 %
Pas de réponse	0	

F. La quantité de bleuets sauvages produits dans la saison et le niveau des inventaires de bleuets congelés en Amérique du Nord.

Réponses de tous les producteurs		
Bcp d'impact	115	82 %
Moyen impact	25	18 %
Aucun impact	1	1 %
Pas de réponse	21	

Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
Bcp d'impact	34	77 %
Moyen impact	9	20 %
Aucun impact	1	2 %
Pas de réponse	1	

- Grâce au partage d'informations tel que les feuillets de Forest Lavoie Conseil, les producteurs sont de plus en plus conscients de l'impact des inventaires et marchés mondiaux sur le prix reçu.

25. Croyez-vous que tous les producteurs du Plan conjoint devraient recevoir le même prix par livre pour leurs bleuets ?

Réponses de tous les producteurs		
OUI, tous les producteurs du Plan conjoint devraient recevoir le même prix.	64	34 %
NON, les transformateurs ont des réalités différentes et les prix devraient varier entre les transformateurs (mais égaux pour tous les producteurs livrant leurs bleuets à un même transformateur).	59	31 %
NON, les producteurs associés à un transformateur devraient avoir un meilleur prix que les producteurs sans aucun intérêt.	22	12 %
NON, la convention devrait prévoir des paliers différents, en fonction de paramètres à définir, par exemple la qualité des bleuets, les volumes de production livrés, les dates de début ou fin de récolte, etc.	33	17 %
NON, il devrait y avoir un libre marché total et chaque producteur devrait être libre de s'entendre directement avec le transformateur de son choix.	12	6 %
Pas de réponse	21	

Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
OUI, tous les producteurs du Plan conjoint devraient recevoir le même prix.	29	51 %
NON, les transformateurs ont des réalités différentes et les prix devraient varier entre les transformateurs (mais égaux pour tous les producteurs livrant leurs bleuets à un même transformateur).	14	25 %
NON, les producteurs associés à un transformateur devraient avoir un meilleur prix que les producteurs sans aucun intérêt.	2	4 %
NON, la convention devrait prévoir des paliers différents, en fonction de paramètres à définir, par exemple la qualité des bleuets, les volumes de production livrés, les dates de début ou fin de récolte, etc.	7	12 %
NON, il devrait y avoir un libre marché total et chaque producteur devrait être libre de s'entendre directement avec le transformateur de son choix.	5	9 %
Pas de réponse	1	

- Les producteurs préfèrent une compensation similaire pour leur bleuets tout en considérant que le prix peut différencier entre transformateurs.
- Ils préfèrent une mise en marché ordonnée plutôt qu'un libre marché.

26. La convention de mise en marché en bleuetière actuelle date de 2008. Croyez-vous qu'il est prioritaire pour le SPBQ de demander des modifications et tenter de négocier une nouvelle convention ?

Réponses de tous les producteurs		
OUI, cette année	69	43 %
OUI, moyen terme	67	42 %
NON prioritaire	23	14 %
Pas de réponse	3	

Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
OUI, cette année	20	45 %
OUI, moyen terme	18	41 %
NON prioritaire	6	14 %
Pas de réponse	1	

- Les producteurs souhaitent que la convention soit renouvelée à court ou moyen terme.

Les priorités des membres quant à la mise en marché :

1	30. Obligation pour les transformateurs de prendre tous les bleuets.			Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
	Réponses de tous les producteurs					
	Très prioritaire	101	69 %	Très prioritaire	33	75 %
	Moyennement	23	16 %	Moyennement	7	16 %
	Non prioritaire	22	15 %	Non prioritaire	4	9 %
	Pas de réponse	16		Pas de réponse	1	
2	32. Durée de la récolte et disponibilité des boîtes vides.			Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
	Réponses de tous les producteurs					
	Très prioritaire	72	62 %	Très prioritaire	24	69 %
	Moyennement	40	34 %	Moyennement	10	29 %
	Non prioritaire	5	4 %	Non prioritaire	1	3 %
	Pas de réponse	45		Pas de réponse	10	
3	28. Obtenir plus d'information sur les coûts d'usage.			Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
	Réponses de tous les producteurs					
	Très prioritaire	62	43 %	Très prioritaire	28	64 %
	Moyennement	39	27 %	Moyennement	10	23 %
	Non prioritaire	43	30 %	Non prioritaire	6	14 %
	Pas de réponse	18		Pas de réponse	1	
4	29. Revoir la formule de prix payé aux producteurs.			Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
	Réponses de tous les producteurs					
	Très prioritaire	70	48 %	Très prioritaire	26	59 %
	Moyennement	44	30 %	Moyennement	12	27 %
	Non prioritaire	31	21 %	Non prioritaire	6	14 %
	Pas de réponse	17		Pas de réponse	1	
5	31. Prime ou pénalité en fonction de la qualité des bleuets			Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
	Réponses de tous les producteurs					
	Très prioritaire	70	48 %	Très prioritaire	19	42 %
	Moyennement	54	37 %	Moyennement	19	42 %
	Non prioritaire	23	16 %	Non prioritaire	7	16 %
	Pas de réponse	15		Pas de réponse	0	

L'accès aux bleuets provenant de bleuetières situées sur terres publiques :

33. La convention actuelle oblige les producteurs (et coopératives de producteurs) ayant des bleuetières sur terres publiques (bail) à livrer ces bleuets à un transformateur possédant au moins une usine de congélation sur le territoire du Plan conjoint.

Croyez-vous que la position du SPBQ devrait être de retirer cette obligation ?

Réponses de tous les producteurs		
OUI	73	46 %
NON	69	43 %
Indécis	17	11 %
Pas de réponse	3	

Réponses des Catégorie A (sans aucun intérêt)		
OUI	19	43 %
NON	17	39 %
Indécis	8	18 %
Pas de réponse	1	

- Les membres du Syndicat sont actuellement plutôt divisés quant à permettre l'accès aux bleuets en terres publiques aux transformateurs ne possédant pas d'usine sur le territoire du Plan conjoint.

La position actuelle du SPBQ :

- Comme nos membres, nous croyons que la négociation devrait **se faire sur une base raisonnée** et non revendicatrice « à sens unique »;
- La **notion de transparence** quant aux coûts de transformation demeure un élément majeur quant à la perception des membres sur le prix reçu;
- **Nous rejetons la notion de marché libre total** sur la transformation et la mise en marché du bleuet, car la formule actuelle tient compte des fluctuations des prix de vente sur les marchés;
- Pour l'instant, et en considérant les résultats de la récente consultation des producteurs, **nous avons une position neutre sur l'obligation des productions sur terre publique** d'être livrées à un acheteur ayant une usine de transformation sur le territoire du Plan conjoint;
- Nous préférons une **convention négociée plutôt que l'imposition de celle-ci** par la Régie, donc nous encourageons tous les intervenants à travailler dans cette optique.

Notre approche de négociation :

- Favoriser le respect, le dialogue constructif et l'ouverture d'esprit;
- Améliorer le climat de la filière bleuet est un de nos objectifs;
- Maintenir la confidentialité;
- Éviter les grandes sorties médiatiques;
- Limiter l'implication des avocats;
- Soumettre la convention négociée à l'approbation des membres.

NOTES